



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,  
Travaux, Patrimoine  
AS

## ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 71 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la demande formulée par les déménagements SEEGMULLER

CONSIDERANT QUE :

**Le stationnement d'un camion de déménagement dans rue des Pères, nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.**

### **ARRETE :**

**Article 1er** : La rue des Pères sera coupée ponctuellement à la circulation de tout véhicule à hauteur du n° 10 pour permettre le stationnement d'une camionnette de déménagement. Cette mesure est applicable durant 1 heure le vendredi 31 mars 2023 entre 9h00 et 12h00.

**Article 2** : La rue des Pères sera en double sens de circulation jusqu'à la hauteur du chantier pour permettre l'accès et le dégagement des riverains et des usagers du parking de la mairie.

**Article 3** : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée du déménagement.

**Article 4** : M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . Mr le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Madame FRICKER – Déménagements SEEGMULLER
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 23 mars 2023

Le Maire :  
Stéphane LEYENBERGER

